

DELIBERATION N° 25_04_01

Assemblée Générale du 2 avril 2025

OBJET: PASSATION DE PRESIDENCE DE L'EUROREGION PYRENEES MEDITERRANEE ET ACTUALISATION DU REGISTRE DE COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Vu le Règlement Européen n°1302/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013, modifiant le règlement (CE) 1082/2006 relatif à un groupement européen de coopération territoriale en ce qui concerne la clarification, la simplification et l'amélioration de la constitution et du fonctionnement de groupements de ce type,

Vu la Convention et les Statuts de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée signés le 18 juin 2009, modifiés par la délibération N°21_09_03 du 4 octobre 2021

Vu l'Arrêté du Préfet de Région Midi-Pyrénées en date du 25 août 2009 portant création du GECT Pyrénées-Méditerranée,

Vu le Code Général des Collectivités Locales et Territoriales,

Vu l'Arrêté royal 603/2023, du 6 juillet 2023, portant nomination de Mme Margarita Prohens Rigo en tant que présidente des Iles Baléares,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale, à l'unanimité des membres,

DECIDE :

Article 1:

Madame **Margalida Prohens Rigo** est nommée Présidente de l'Eurorégion Pyrénées Méditerranée à compter du 2 avril 2025, conformément aux statuts en vigueur.

Article 2:

Le registre de composition de l'assemblée générale est ainsi actualisé :

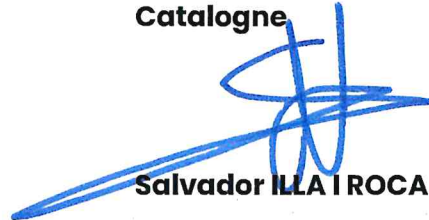
Présidente en exercice	Date de la délibération	N° de la délibération de référence
Margalida Prohens Rigo	02/04/2025	25_04_01

Nature des délégués	Président délégué titulaire	Délégué suppléant n°1	Délégué suppléant n° 2	Délégué suppléant n° 3
Gouvernement des îles Baléares	Margalida Prohens Rigo	Antònia Maria Estarellas Torrens	Francesca Ramis Pons	Irene San Gil López-Quesada
Gouvernement de la Catalogne	Salvador Illa i Roca	Jaume Duch i Guillot	Agustí Fernández de Losada	Gerard Vives Fernández
Région Occitanie	Carole Delga	Nadia Pellefigue	Sébastien Denaja	

Rappel : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente publication ou notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Montpellier

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme aux registres des délibérations.

**Le Président en exercice
Président du Gouvernement de
Catalogne**


Salvador ILLA I ROCA

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Et publication ou notification le :

Copie pour exécution : Paierie Régionale Occitanie

Rappel : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente publication ou notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Montpellier